

R E P U B L I Q U E D U C A M E R O U N
PAIX - TRAVAIL - PATRIE



RAPPORT ANNUEL DE PERFORMANCE 2014

CHAPITRE 28

**MINISTERE
DE L'ENVIRONNEMENT,
DE LA PROTECTION
DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE**

VERSION FRANÇAISE

SOMMAIRE

	NOTE EXPLICATIVE	4
1.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	5
1.1.	RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE	6
1.2.	PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE	6
1.3.	CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES	7
1.4.	AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2014	9
2.	ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES	11
2.1.	PROGRAMME 361: LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION ET LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES	12
2.1.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	13
2.1.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	13
2.1.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014	14
2.1.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014	17
2.2.	PROGRAMME 362: GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ	22
2.2.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	23
2.2.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	24
2.2.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014	24
2.2.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014	27
2.3.	PROGRAMME 363: LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES ET SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES	32
2.3.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	33
2.3.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	34
2.3.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014	34
2.3.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014	36
2.4.	PROGRAMME 364: GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE	41

2.4.1.	PRÉSENTATION DU PROGRAMME	42
2.4.2.	CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME	42
2.4.3.	PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014	43
2.4.4.	PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014	45
3.	BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES	57
3.1.	RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE	58
3.2.	LEÇONS APPRISES	58
3.3.	PERSPECTIVES	59

NOTE EXPLICATIVE

En 2007 le Cameroun effectue une avancée indéniable dans la modernité à travers l'adoption le 27 décembre, de la loi portant Régime Financier de l'Etat. Cette « Constitution financière » introduit dans l'administration la gestion axée sur les résultats à travers le budget programme. En prélude au basculement dans ce nouveau mode gestion le 1^{er} janvier 2013, la documentation budgétaire accompagnant le projet de loi de finance s'enrichie du Projet de Performance des Administrations (PPA). Ce document élaboré par chaque département ministériel ou institution, présente les programmes avec des objectifs assortis d'indicateurs de performance.

Par application de l'article 22 alinéa 3 de la loi de 2007, « le projet de loi de règlement est accompagné des rapports annuels de performance des administrations rédigés par les ordonnateurs principaux » et qui rendent compte de la performance projetée dans les PPA. Ainsi, en 2014, les premières évaluations de l'exécution du budget par programme ont eu lieu à travers la production par tous les départements ministériels des rapports annuels de performance de l'exercice 2013.

A cet effet, les pouvoirs politiques dans leur ensemble ont pu apprécier la mise en œuvre des programmes dans les départements ministériels. La Chambre des Comptes de la Cour Suprême à travers son avis sur le projet de loi de règlement et le parlement pendant l'examen de la loi de règlement pendant la session budgétaire.

En cette deuxième année d'élaboration des Rapports annuels de performance où l'exercice a été étendu aux institutions, l'accent est mis sur l'amélioration qualitative du document notamment au niveau du renseignement de la performance technique des administrations, dans le respect de ses trois parties :

- Contexte de mise en œuvre des programmes en 2014;
- Etat de mise en œuvre pour le compte de l'exercice 2014 ;
- Bilan stratégique et perspectives.

1. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

1.1. RAPPEL DE LA SYNTHÈSE STRATÉGIQUE

La Vision du Cameroun, à l'horizon 2035 s'est fixé comme objectif "un pays émergent, démocratique et unie dans sa diversité". Ainsi, la vision prônée par le ministère de l'environnement, de la protection de la nature et du développement durable se résume en "un Cameroun émergent dans un environnement sain".

Pour ce faire, la contribution du MINEPDED à l'atteinte des objectifs globaux du DSCE est d'assurer la compatibilité sociale et environnementale par la prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques, afin d'assurer un développement durable.

A cet effet, les axes stratégiques retenus dans le sous-secteur sont :

- L'intégration des principes de développement durable dans l'élaboration des politiques nationales;
- La préservation des ressources naturelles;
- La gestion des pollutions et des nuisances;
- L'amélioration de la gouvernance et la gestion stratégique du sous-secteur Environnement, Protection de la Nature et Développement Durable

1.2. PRÉSENTATION DU DOMAINE D'INTERVENTION DU MINISTÈRE

Les priorités sus-évoquées suggèrent une délimitation précise des compétences du ministère, suivant le Décret N° 2011/408 du 9 décembre 2011 portant organisation du gouvernement. Ainsi, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable (MINEPDED) est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière d'environnement et de protection de la nature dans une perspective de développement durable.

A ce titre, il est chargé :

- de la définition des modalités et des principes de gestion rationnelle et durable des ressources naturelles ;
- de la définition des mesures de gestion environnementale en liaison avec les Ministères et Organismes Spécialisés concernés ;
- de l'élaboration des plans directeurs sectoriels de protection de l'environnement en liaison avec les Départements Ministériels intéressés ;
- de la coordination et du suivi des interventions des organismes de coopération régionale ou internationale en matière d'environnement et de la nature en liaison avec le Ministère des Relations Extérieures et les Administrations concernées ;
- du suivi de la conformité environnementale dans la mise en œuvre des grands projets ;
- de l'information du public en vue de susciter sa participation à la gestion, à la protection et à la restauration de l'environnement et de la nature ;
- de la négociation des Conventions et Accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement et de la nature et de leur mise en œuvre en liaison avec le Ministère des relations Extérieures.
- de la mise en œuvre des Conventions et Accords internationaux relatifs à la protection de l'environnement et de la nature et du développement durable en liaison avec les administrations concernées.

Il exerce la tutelle sur l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC).

Au regard des missions sus-énumérées, les programmes du MINEPDED sont alignés sur la fonction principale « assainissement et protection de l'environnement, 8.4. ».

1.3. CONTEXTE DE L'EXÉCUTION DES PROGRAMMES

Le DSCE a identifié le capital naturel (eau, sol, végétation, faune) comme l'un des principaux supports du développement de la production primaire, et a inscrit la gestion durable des ressources naturelles au rang des priorités de la décennale 2010-2020.

Pour le Programme 361 « **Lutte contre la désertification et les changements climatiques** », il est question d'ici 2018, d'augmenter la superficie des terres restaurées de 21 000 ha à 31 000 ha, et d'assurer la mise en œuvre des mesures de résilience, d'atténuation et d'adaptation aux changements climatiques, notamment en finalisant la stratégie nationale REDD+ et en démarrant la mise œuvre effective du Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC).

A cet effet, le MINEPDED a poursuivi les efforts de restauration des terres dégradées, de lutte contre les changements climatiques, de renforcement du monitoring environnemental, de la conservation et protection de la biodiversité et de la restauration des écosystèmes.

C'est ainsi que dans le cadre du Projet Sahel Vert, 10 nouveaux sites de 250 ha chacun, soit au total 2500 ha ont été reboisés et mis en défens dans l'Extrême-Nord pour l'exercice 2014. De même, 10 forages ont été construits pour l'arrosage des plants. Par ailleurs, dans le même contexte, certaines activités notamment l'entretien, le gardiennage et l'arrosage des anciens sites de 2011 à 2012 ont été transférés aux Collectivités Territoriales Décentralisées (CTDs).

Dans le cadre de l'aménagement du Bassin Versant de la Bénoué, 15 000 arbres ont été plantés sur un linéaire de 37,5 ha en vue de la stabilisation des berges de ce fleuve. Un dispositif d'arrosage a également été mis en place.

Dans le cadre de la lutte contre les Changements Climatiques, la mise en œuvre du mécanisme REDD+ a été poursuivie notamment avec l'opérationnalisation du Secrétariat Technique REDD+, le lancement de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, la finalisation du Plan d'Action MNV/Cameroun (Monitoring, Reportage et Vérification), l'édition du document de plan d'action du Système National de Suivi du Carbone Forestier (SNSCF) en plus de 1 000 exemplaires, la finalisation, l'adoption et l'édition (1200 exemplaires) des Directives Nationales CLIP (Consentement Libre Informé et Préalable des populations), l'élaboration de la Stratégie de Communication sur la REDD+, la validation de la stratégie de prise en compte des femmes dans le processus REDD+, la validation des études sur la gouvernance des ressources forestières dans la perspective du REDD+, la restitution et la validation de l'étude sur le mécanisme de partage des revenus dans le processus REDD+, la finalisation de la Seconde Communication Nationale sur les Changements Climatiques, le lancement de l'étude sur l'évaluation des indices de changements climatiques de 1950 à 2010 au Cameroun. De même, dans le domaine de la résilience et de l'adaptation des populations aux effets du changement climatique, l'on a enregistré la réalisation et la validation de l'Enquête portant sur les Connaissances, les Comportements, les Attitudes et les Pratiques (CAP) et la restitution des

résultats aux bénéficiaires, la validation du Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC), l'élaboration et la validation du Programme de Communication pour le changement de comportements de toutes les catégories de populations pour l'adoption des bonnes pratiques agro-sylvo-pastorales et de prévention et gestion de catastrophes, l'élaboration du document relatif à la mise en place d'un dispositif d'accompagnement des institutions de mobilisation des ressources financières et la mise en place de la plateforme de concertation des bénéficiaires.

Dans la zone côtière, les efforts de restauration de la mangrove ont été poursuivis. Près de 3 ha de mangrove ont été reboisés avec environ 2 600 plants de palétuviers produits en pépinière et transplantés pour enrichir une plantation naturelle de 1,6 ha dans la localité de Mpolongwé (Kribi) et 5 200 sauvageons de palétuviers plantés sur environ 2ha à Bolondo (Mouanko). Aussi, 20 fumoirs améliorés ont été construits au profit des fumeuses de poissons à Eboundja I (Kribi). Par ailleurs, la stratégie nationale de gestion durable des mangroves et des écosystèmes côtiers a été éditée en 1 000 exemplaires et partagés à l'ensemble des acteurs intervenant dans la zone côtière du pays.

Pour la préservation de la santé des cours et plans d'eau, le MINEPDED a poursuivi la mise en œuvre du projet de lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes à travers les compétences transférées aux communes. Les activités pour 2014 ont consisté en la finalisation de l'étude d'impact socio-économique dans le cadre de la lutte contre la Jacinthe d'eau et en la restauration de 03 sites dans les Communes de Bonaléa (Département du Mounjo, Région du Littoral), de Lagdo (Département de la Bénoué, Région du Nord) et de Mbalmayo (Département du Nyong et So'o, Région du Centre).

L'ensemble de ces réalisations a permis de situer les taux moyens d'exécution technique et financière du programme 361 autour de 61% et 60,85% respectivement. Ces taux s'expliquent par les raisons des difficultés liées aux retards observés dans le décaissement des sommes allouées, du faible financement pour la mise en œuvre des autres actions (surtout l'action 03 relative au renforcement du monitoring environnemental) et le transfert à d'autres fins des fonds initialement destinés à la restauration des écosystèmes de mangroves.

Pour le programme 362 intitulé « Gestion Durable de la Biodiversité », outre l'élaboration du 5^{ème} rapport national sur la biodiversité et sa transmission au Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le transfert d'une base de données sur la thématique « biodiversité », du CHM du Maroc au CHM du Cameroun et la Mise à jour de la liste des espèces envahissantes, il s'est agi de renforcer des évaluations environnementales, de tenir régulièrement des sessions du CIE et d'accompagner les grands projets d'infrastructures à travers le cadrage des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales et la participation à des groupes de travail multisectoriels. Citons à cet effet, entre autres, l'examen par le CIE de deux cent seize (216) termes de référence et cent trente-huit (138) rapports d'évaluations environnementales; la réalisation des Audits Environnementaux Stratégiques des inondations dans la zone d'influence de l'aménagement hydroélectrique de Lagdo et dans la zone d'influence de l'aménagement hydroagricole de Maga;

De même, la préservation de la santé des cours et plans d'eau, s'est poursuivie à travers la

mise en œuvre du projet de lutte contre la jacinthe d'eau et autres plantes aquatiques envahissantes. l'arrêté créant les comités départementaux de gestion des PGES a été signé et le MINEPDED a procédé à la saisine des autorités administratives pour l'opérationnalisation desdits comités. La sensibilisation environnementale s'est poursuivie, a été renforcée avec l'appui matériel et financier puis l'encadrement constant des Clubs des Amis de la Nature (CAN) dans les établissements scolaires et universitaires, en attendant la mise en œuvre effective du programme national de sensibilisation et d'éducation à l'environnement validé en 2014. L'élaboration du plan national de sensibilisation et d'éducation environnementale (PNSEE). La stratégie nationale de l'Accès et Partage Equitable des avantages issus de l'exploitation des ressources génétiques (APA) a été validé et sa mise en œuvre a connu un début d'implémentation. Les Termes de référence de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable ont été élaborés.

Il convient enfin d'évoquer la production du rapport de l'état des lieux et du diagnostic en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable.

S'agissant du programme « Lutte contre les Pollutions, Nuisances et Substances Chimiques nocives et/ou dangereuses », il s'agit de :

- L'intensification de la campagne de lutte contre les emballages plastiques non conformes ;
- La conduite des inspections environnementales ;
- L'élaboration de sept(07) textes réglementaires ;
- La conduite de l'étude de faisabilité du programme national de gestion des déchets ;
- La formation de cent trente (130) inspecteurs/contrôleurs ;
- La formation de cinquante (50) techniciens de froid et climatisation ;
- La délivrance de cent trente-sept (137) Permis Environnementaux ;
- Le recouvrement de plus cent cinquante millions (150 000 000) francs CFA ;
- L'identification et la sélection des critères pertinents de choix des communes pilotes.

En ce qui concerne le programme 364 « Gouvernance et appui institutionnel du sous – secteur environnement, protection de la nature et développement durable », notons l'organisation de la conférence annuelle des services centraux et déconcentrés sur le thème « amélioration de la performance », la mise en place d'un cadre de travail probant par la poursuite de la construction de certaines délégations départementales et régionales, l'acquisition des équipements et des mobiliers pour les services centraux et déconcentrés. Par ailleurs, le MINEPDED a entrepris la mise en œuvre de son plan de formation, a commencé le processus d'élaboration et de production de l'annuaire statistique et à l'élaboration des différents documents de planification issus de la Chaîne PPBS.

1.4. AUTRES FAITS MAJEURS DE L'ANNÉE 2014

Certains faits majeurs ont marqué l'année 2014 il s'agit :

de l'insécurité dans une partie de l'Extrême-Nord qui a eu pour impact l'augmentation des coûts des opérations à mener dans le cadre de l'opération sahel vert et du REPECC (Résilience des Populations aux Effets néfastes des Changements Climatiques).

des travaux de construction du Port en eau profonde de Kribi qui ont entraîné l'augmentation de la population de Kribi et ses environs et par ricochet l'accroissement

des pressions sur les ressources des mangroves, les pollutions et l'érosion côtière entre autres.

du développement des initiatives d'envergure en matière de lutte contre les emballages plastiques (activité du Programme 3). Cette activité initialement programmée n'a pas été approvisionnée. Ce qui a influencé certaines activités du programme I notamment la restauration des écosystèmes de mangroves qui ont vu leur dotation transférée à cette lutte. Cette situation a entraîné une baisse des fonds initialement destinés aux activités du programme I et partant son taux de réalisation ;

de la signature d'un mémorandum d'entente entre le MINEPDED, l'UICN et l'USFS-IP (United States Forest Service International Programme) pour l'appui technique et financier des activités des Mesures, Notifications et Vérifications (MNV).

de la poursuite des campagnes de sensibilisation et de la répression contre l'utilisation des emballages plastiques non conformes.

2. ETAT DE MISE EN OEUVRE DES PROGRAMMES

2014

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.1. PROGRAMME 361

LUTTE CONTRE LA DÉSERTIFICATION ET LES CHANGEMENTS
CLIMATIQUES

Responsable du programme

WASSOUNI
Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles

2.1.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le DSCE a identifié le capital naturel (eau, sol, végétation, faune) comme l'un des principaux supports du développement de la production primaire, et a inscrit la préservation des ressources naturelles au rang des priorités de la décennale 2010-2020.

Ce programme qui a quatre actions (Promotion et restauration de la nature , Lutte contre les changements climatiques , Renforcement du Monitoring Environnemental et promotion du suivi de la conservation de la biodiversité des écosystèmes) a visé sur la période 2014 - 2018, à augmenter la superficie des terres restaurer de 16200 ha à 36200 ha, à assurer des mesures d'adaptation aux changements climatique, par l'élaboration la stratégie nationale REDD et la mise en uvre du plan national d'adaptation aux changements climatiques.

OBJECTIF	Inverser la tendance à la dégradation des terres et promouvoir l'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques	
Indicateur	Intitulé:	Superficie des terres restaurées
	Unité de mesure	ha
	Valeur de référence:	16200.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	28200.0
Indicateur	Année cible:	2016
	Intitulé:	Différentes mesures de résilience aux changements climatiques mises en place
	Unité de mesure	-
	Valeur de référence:	2.0
	Année de référence:	2013
ACTIONS DU PROGRAMME	Valeur Cible	2.0
	Année cible:	2016
	Action 01:	PROMOTION ET RESTAURATION DE LA NATURE
	Action 02:	LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES
	Action 03:	RENFORCEMENT DU MONITORING ENVIRONNEMENTAL
	Action 04:	PROMOTION DU SUIVI DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES
DOTATIONS INITIALES	AE 2 543 700 000	CP 2 543 700 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	WASSOUNI, Directeur de la Conservation et de la Gestion des Ressources Naturelles	

2.1.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Les perturbations observées au niveau des performances des secteurs phares de l'économie du Cameroun, notamment l'énergie, les transports, l'agriculture, l'élevage, la pêche, les forêts sont fortement liés aux facteurs climatiques. En effet, la forte variabilité de la pluviométrie et l'élévation des températures ont eu des incidences ces deux dernières décennies sur les secteurs productifs et sur l'avancée de la désertification. De même, les terres se sont considérablement dégradées, le calendrier agricole a été perturbé par les changements

climatiques et les barrages de retenue et de production hydroélectrique ont connu une baisse du niveau de leurs eaux suite à la diminution des précipitations et à l'ensablement. La zone du littoral, a été victime des inondations et d'érosion côtière suite à l'augmentation du niveau de la mer. Les secteurs du logement, du tourisme et du transport subissent des pertes dues à la dégradation de ces écosystèmes côtiers.

Face à ces impacts des changements climatiques et de la désertification sur les secteurs économiques, sociaux et environnementaux, le Chef de l'Etat a anticipé d'une part en instruisant le MINEPDED à mettre sur pied l'opération sahel vert et d'autre part, en créant l'Observatoire National sur les Changements Climatiques (ONACC) dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Dans cette perspective, le MINEPDED dans le cadre de la stratégie de son programme de lutte contre la désertification et les changements climatiques a envisagé pour la période 2015 - 2018 :

- de poursuivre l'opération «sahel vert» en élargissant la zone de couverture de ses interventions aux régions du Nord et de l'Adamaoua tout en augmentant la superficie des plantations et le nombre de foyers améliorés par localité;
- de poursuivre l'aménagement du bassin versant de la Bénoué ;
- de poursuivre la conservation et la gestion durable des écosystèmes de mangroves ;
- de finaliser, valider, éditer et vulgariser la Seconde Communication Nationale sur les changements climatiques ;
- d'élaborer la Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques ;
- de poursuivre l'élaboration de la stratégie nationale REDD+;
- de mettre en place un système de Monitoring Notification Vérification (MNV) lié au REDD+;
- de poursuivre les activités de lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes ;
- d'assurer l'opérationnalisation de l'ONACC ;
- de mettre en place un système de monitoring environnemental afin de produire tous les deux ans un rapport sur l'état de l'environnement tel que prévu par la loi cadre de 1996 ;
- de produire régulièrement les informations biophysiques, socioéconomiques et environnementales sur les changements climatiques, y compris les mécanismes d'alerte.

2.1.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014

En raison du faible financement pour la mise en œuvre des autres actions (surtout l'action 03 relative au renforcement du monitoring environnemental), la moyenne générale du taux d'exécution technique se situe autour de 61%.

Ce programme a fait face aux difficultés liées au déblocage des fonds qui devraient concourir à la mise en œuvre certains projets dont la réalisation était conditionnée par les différentes saisons climatiques.

Dans le cadre du Projet Sahel Vert, l'identification et la cartographie de 10 nouveaux sites de 250 Ha chacun pour le reboisement de l'exercice 2014 ont été réalisées dans l'Extrême-Nord,

de même que les activités de mise en défens de ces 10 sites, la construction de 10 forages et la mise en terre de 350.000 plants dans les 6 départements.

Dans la zone côtière, les efforts de restauration de la mangrove ont été poursuivis, avec un appui accordé à la Commune de Mouanko pour l'élaboration et la vulgarisation des techniques simples d'aménagement des mangroves.

Dans le cadre de la lutte contre les Changements Climatiques, le Plan National d'Adaptation aux Changements Climatiques (PNACC) a été validé le 19 septembre 2014 à Ebolowa. Il s'agit d'un ensemble de mesures permettant aux populations et aux activités économiques impactées par les changements climatiques de s'adapter, en fonction des réalités des différentes zones agro-écologiques du territoire national.

Pour la préservation de la santé des cours et plans d'eau, le MINEPDED a poursuivi la mise en œuvre du projet de lutte contre la jacinthe d'eau et autres plantes aquatiques envahissantes. Les activités pour 2014 ont consisté en :

- l'élaboration d'une étude d'impact socio-économique et environnemental de la prolifération de la jacinthe d'eau et des autres plantes aquatiques envahissantes dans la retenue de Lagdo ;
- la collecte et la valorisation de la jacinthe d'eau dans les sites pilotes des bassins du Wouri (Douala IV et V) et du Mounjo (Arrondissement de Fiko).

Dans le cadre de l'aménagement du Bassin Versant de la Bénoué, on note l'aménagement de 15 km de berge de la rive droite du fleuve Bénoué au niveau du village Riao par la mise en terre de 15.000 plants.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	21 000 ha	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	50,12%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 1 787 919 916	CP 1 787 919 916
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 755 780 084	Ecart CP 755 780 084
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 1 662 342 648	CP 2 120 828 115
TAUX DE CONSOMMATION	93 %	118,6 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	En raison du faible financement pour la mise en œuvre des autres actions (surtout l'action 03 relative au renforcement du monitoring environnemental), la moyenne générale du taux d'exécution technique se situe autour de 61%. Ce programme a fait face aux difficultés liées au déblocage des fonds qui devraient concourir à la mise en œuvre certains projets dont la réalisation était conditionnée par les différentes saisons climatiques (à l'instar du Projet Sahel Vert)	

PERSPECTIVES 2015	Dans l'optique d'améliorer la performance dans la période 2015 - 2018, le MINEPDED envisage de poursuivre le programme, avec un accent mis sur la lutte contre la dégradation des terres et l'opérationnalisation du Secrétariat Technique REDD+. Par ailleurs, dans le cadre des transferts de compétences, un accent sera mis sur l'accompagnement et la responsabilisation des CTDs pour le réaménagement des sites à travers des activités d'arrosage et de gardiennage. Aussi, le MINEPDED envisage de : - mener une étude sur l'état des lieux de la dégradation des terres dans la région du Nord - poursuivre les opérations de reboisement et de distribution des foyers améliorés ; - continuer avec les activités d'aménagement du bassin versant de la Bénoué ; - poursuivre l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ ; - élaborer un plan de consultation nationale pour la stratégie nationale REDD+ ; - mettre en place un système national de surveillance du carbone forestier (MNV) ; - mener l'étude approfondie sur les causes de la déforestation et de la dégradation des forêts, des options stratégiques et développer un scénario de référence; - mener l'étude environnementale stratégique et sociale sur la REDD+ et l'élaboration de son cadre de gestion ; - démarrer la mise en œuvre effective du Plan National d'Adaptation aux changements climatique ; - démarrer l'élaboration de la Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques ;
------------------------------	---

2.1.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014

Action 01 PROMOTION ET RESTAURATION DE LA NATURE								
OBJECTIF	Restaurer les écosystèmes dégradés							
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'hectares reboisés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 80 %	
	Unité de mesure		ha					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		2080.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		3520.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		2 500 ha					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	1 691 500 000	1 691 500 000	1 529 427 429	1 529 427 429	1 432 977 764	1 451 113 787	93,7 %	94,9 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Contexte d'insécurité transfrontalière liée à la secte Boko Haram à certains endroits. - Persistance des actes de vandalisme (coupure des barbelés de protection, pâturage des animaux, feux criminels) dans certains sites entraînant la destruction des plants et de la clôture de protection. Inadéquation entre la mise à disposition des ressources financières et le calendrier pluviométrique.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- 2 500 ha de terres reboisées/restaurées dans dix sites : Kaliao 2, Kaliao 3, Missiliam, Gouada, Moudouf, Oudah, Maklingay 2, Tchatabali, Zidim-1 et Zidim-2 - 300 000 plants mis en terre - 10 sites mis en défens (Kaliao 2, Kaliao 3, Missiliam, Gouada, Moudouf, Oudah, Maklingay 2, Tchatabali, Zidim-1 et Zidim-2) - 10 forages construits dans les sites reboisés - Entretien et surveillance des sites suscités - Distribution de 5 000 foyers améliorés pour réduire la quantité de bois de cuisson. Production du rapport sur l'état de la dégradation des terres dans la région de l'Extrême-Nord							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Bonne exécution malgré le retard dans la mise en œuvre de certaines activités du fait de l'insécurité ; Faible reprise des plants du fait de la mise à disposition tardive des ressources.							
Perspectives 2015	En 2015, le MINEPDED envisage de : - faire une étude sur l'état de la dégradation des terres dans la région du Nord et de l'Adamaoua, de poursuivre les opérations de reboisement et de distribution des foyers améliorés.							

Action 02 LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES

OBJECTIF	Limiter les effets néfastes des changements climatiques sur l'environnement biophysique, humain et socio-économique								
Indicateur	Intitulé:		Différentes mesures d'adaptation et d'atténuation des changements climatiques mises en place				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%		
	Unité de mesure		-						
	Année de référence:		2013						
	Valeur de référence:		1.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		1.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	545 000 000	545 000 000	45 000 000	45 000 000	43 999 962	543 999 962	97,8 %	1 208,2 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Dans un contexte de mobilisation de financement extérieur pour la lutte contre les CC								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Edition et distribution de 2500 exemplaires du R-PP dans le cadre du mécanisme REDD+ ; - de conduite de l'enquête CAP du REPECC - Production des documents du programme de communication pour l'adoption des bonnes pratiques agrosylvopastorales REPECC - Production d'un document sur le dispositif d'accompagnement des structures de mobilisation des ressources financières du REPECC - Finalisation et validation du document de Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNACC) ; - Production du Guide du Consentement Libre Informé et Préalable (CLIP) des Populations ; - Production du plan d'action pour la mise en œuvre du MNV au Cameroun (projet MNV/FAO) pour le suivi du carbone forestier ; - Lancement officiel de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+. Validation des documents d'étape en vue de la rédaction de la stratégie REDD+(stratégie de communication sur le mécanisme REDD+, document de stratégie de prise en compte des femmes dans le processus REDD+, étude sur le mécanisme de partage des revenus issus de la REDD+, étude sur la gouvernance forestière en matière de REDD+)								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Respect des délais dans la production des documents d'étapes de la Stratégie Nationale REDD+ Meilleur accompagnement des partenaires au développement								

Perspectives 2015	Afin d'augmenter le taux d'exécution technique, il est prévu entre 2015 et 2018 la poursuite de l'élaboration de la stratégie nationale REDD+ notamment par : - l'opérationnalisation du Secrétariat Technique (poursuite des recrutements du personnel) pour appuyer la Coordination nationale REDD+ ; - l'élaboration du plan de consultation nationale pour la stratégie nationale REDD+ ; - la mise en place du système national de surveillance du carbone forestier (MNV) ; Aussi il est envisagé : - l'édition, la vulgarisation et la mise en œuvre effective du PNACC ; - la finalisation de l'étude relative à l'évaluation des indices des changements climatiques selon les critères du groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) de 1950 à 2010 au Cameroun ; - la poursuite du programme REPECC avec entre autres la maîtrise de l'eau pour une agriculture durable. - la finalisation et la vulgarisation de la Seconde Communication Nationale sur les changements climatiques ; - l'élaboration de la 3^{ème} Communication Nationale sur les Changements Climatiques ; Par ailleurs, l'indicateur de l'action devrait être amélioré pour rendre compte davantage du dynamisme de l'action.
-------------------	---

Action 03 RENFORCEMENT DU MONITORING ENVIRONNEMENTAL

OBJECTIF	Suivre l'évolution de l'état de l'environnement afin de proposer des mesures correctives								
Indicateur	Intitulé:		Système de monitoring environnemental opérationnel				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%		
	Unité de mesure		-						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		1.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 834 994	100 %	107,6 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION									
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Poursuite de l'élaboration du guide de monitoring environnemental								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Retard du fait du recadrage entre le consultant et l'Ingénieur de l'activité pour la prise en compte des orientations conformes aux TDRs.								
Perspectives 2015	Afin d'améliorer le taux d'exécution technique de cette action, le MINEPDED entend : - finaliser l'élaboration du Guide de monitoring former son personnel en vue d'accélérer la mise en place d'un système de monitoring environnemental.								

Action 04 PROMOTION DU SUIVI DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET DE LA RESTAURATION DES ÉCOSYSTÈMES								
OBJECTIF	Améliorer l'offre de service écosystémique							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de biens et services écosystémiques disponibles				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 67 %	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		3.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		02					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	296 200 000	296 200 000	202 492 487	202 492 487	174 369 928	113 879 372	86 %	56,2 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Transfert des ressources destinées à la restauration des écosystèmes à d'autres priorités notamment la lutte contre les emballages plastiques ; Transfert des ressources aux CTDs.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Production et transplantation de 7 800 plants de palétuviers à Mpolongwé (Kribi) et à Bolondo (Mouanko) ; Nettoyage de 10 ha de plan d'eau infestés par la jacinthe d'eau (Bonaléa, Lagdo et Mbalmayo).							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)								
Perspectives 2015	Pour la période 2015-2018, le MINEPDED envisage : - de poursuivre la restauration des écosystèmes de mangrove dégradés le long des côtes camerounaises en portant le nombre de plant de palétuviers produits et transplantés de 80 000 à 140 000, de poursuivre la lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes,							

2014

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.2. PROGRAMME 362

GESTION DURABLE DE LA BIODIVERSITÉ

Responsable du programme

WOUAMANEMBELE
Directeur du Développement des Politiques Environnementales

2.2.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Cameroun dispose d'une richesse biologique remarquable. Elle se compose d'une flore et d'une faune continentale et aquatique ; d'une biodiversité agricole et microbienne, qui sont les principales pourvoyeuses de matières premières pour les secteurs forestiers, de l'agriculture, de l'élevage et des pêches, de la pharmacie, de la recherche fondamentale et appliquée.

Le programme 362 a été exécuté dans un contexte général où, sous l'effet de la pression démographique et des actions anthropiques, la biodiversité subit une destruction matérialisée par :

- la déforestation provenant de l'exploitation industrielle des forêts, de l'urbanisation ou encore des projets de développement entraînant des modifications irréversibles de la biodiversité originelle;
- les systèmes cultureux inappropriés comme l'agriculture itinérante sur brûlis compromettant les cycles biologiques de reconstitution des écosystèmes;
- les feux de brousse, le surpâturage, le braconnage, la pollution des eaux qui constituent de graves menaces sur la stabilité de la biodiversité du Cameroun.

Pour sauvegarder cette biodiversité, et partant continuer à bénéficier de la chaîne de valeur créée dans les différents secteurs économiques suscités, le MINEPDED a envisagé, à travers le programme Gestion durable de la biodiversité de :

- renforcer les évaluations environnementales;
- Développer et institutionnaliser un système national de monitoring et de contrôle des OVMS et des espèces exotiques envahissantes ;
- renforcer la sensibilisation environnementale;
- promouvoir le développement durable;
- développer et diffuser l'information environnementale.

Il convient de signaler que l'élargissement des compétences du MINEPDED à la promotion du développement durable est intervenu en octobre 2012 à la faveur de la réorganisation du gouvernement de la République (09 décembre 2011). L'année 2014 a été consacrée à la consolidation des acquis de l'année 2013.

OBJECTIF	Inciter à la prise en compte du développement durable dans les documents de Stratégies sectorielles	
Indicateur	Intitulé:	Nombre de stratégies sectorielles prenant en compte le développement durable
	Unité de mesure	nb
	Valeur de référence:	2.0
	Année de référence:	2014
	Valeur Cible	4.0
	Année cible:	2016

ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01:	RENFORCEMENT DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES	
	Action 02:	DEVELOPPEMENT ET INSTITUTION D'UN SYSTEME NATIONAL DE MONITORING ET DE CONTRLÔLE DES OVMS ET ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES	
	Action 03:	RENFORCEMENT DE LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE	
	Action 04:	PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE	
	Action 05:	DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE	
DOTATIONS INITIALES	AE 1 220 875 000		CP 1 220 875 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	WOUAMANEMBELE, Directeur du Développement des Politiques Environnementales		

2.2.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La riche biodiversité nationale subit une destruction systématique principalement due à :

- la déforestation provenant de l'exploitation industrielle, artisanale et illégale des forêts, de l'urbanisation ou encore des projets de développement et notamment les projets structurants, les agro-industries, l'exploitation minière etc., toutes choses qui entraînent des modifications irréversibles de la biodiversité originelle;
- les systèmes cultureux inappropriés comme l'agriculture itinérante sur brûlis compromettant les cycles biologiques de reconstitution des écosystèmes;
- les feux de brousse, le surpâturage, le braconnage, la pollution des eaux qui constituent de graves menaces sur la stabilité de la biodiversité du Cameroun.

2.2.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014

L'objectif général poursuivi par ce programme est de Susciter la prise en compte du développement durable dans les documents de stratégies sectorielles. L'indicateur adopté pour mesurer la performance est formulé ainsi qu'il suit : « Nombre de stratégies sectorielles prenant en compte le développement durable ». L'ambition est de porter ce nombre de 02 à 04 en 2015. Au 31 décembre 2014, le résultat atteint en 2013 est resté stable. Toutefois, il convient de relever que les efforts se sont orientés vers la poursuite de l'élaboration de la stratégie du Secteur rural et l'état des lieux de la stratégie nationale du développement durable.

En somme, l'on peut garder le même optimisme qu'en fin 2013, car la révision de la stratégie de développement du secteur rural bientôt validée, portera à quatre le nombre de stratégies sectorielles prenant en compte le développement durable. Toutefois, il faut relever que l'objectif de « Susciter la prise en compte du développement durable dans les documents de stratégies sectorielles » reste très ambitieux, car à l'échéance de 2015, l'élaboration de la stratégie Nationale du Développement Durable sera encore en cours. Pour y parvenir, il faudra, sans toutefois négliger les autres actions prévues dans le programme 362, mettre un accent particulier sur l'action 3 relative au renforcement de la sensibilisation environnementale. Dans

cette perspective, la mise en œuvre du programme national de sensibilisation et d'éducation à l'environnement, qui est un ensemble de plans d'actions destinés aux acteurs des différents secteurs d'activité et zones géographiques du Cameroun est une opportunité qu'il conviendra de saisir. Une budgétisation sectorielle pour une période de 05 ans a été esquissée pour la mise en œuvre dudit programme. Celle-ci fait ressortir un besoin de FCFA 10 milliards. Les fonds nécessaires seront affectés aux différents départements ministériels identifiés dans le programme. Ces derniers auront besoin de l'appui du parlement dès l'exercice budgétaire 2015. Autrement dit, si les fonds ainsi sollicités sont alloués à ces acteurs, nul doute que l'objectif de ce programme sera atteint.

Par ailleurs, il convient de réitérer que, l'intitulé de ce programme ne nous semble pas concorder avec ses actions. Peut-être faudrait-il le reformuler en « PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE » et transformer la gestion durable de la biodiversité en Action au sein de laquelle seront captées toutes les tâches qui sont menées dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention sur la biodiversité et ses protocoles.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	1	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	50,12%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 640 811 825	CP 640 811 825
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 580 063 175	Ecart CP 580 063 175
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 596 509 864	CP 411 503 220
TAUX DE CONSOMMATION	93 %	64,2 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Au plan des réalisations, on note : - Validation et transmission au Secrétariat de la Convention du 5ème rapport national sur la biodiversité ; - Production du rapport de l'étude d'impact socio-économique et environnemental de la prolifération de la jacinthe d'eau et des autres plantes aquatiques envahissantes dans la retenue de Lagdo ; - Restauration de 03 sites infestés par les plantes aquatiques dans les communes de Bonaléa (Département du Mounjo, Région du Littoral), Lagdo (Département de la Bénoué, Région du Nord), Mbalmayo (Département du Nyong et So'o, Région du Centre) ; - Production des rapports des Audits Environnementaux Stratégiques des inondations dans les zones d'influence des aménagements hydroélectrique de Lagdo et hydroagricole de Maga ; - Production du rapport diagnostic sur les synergies d'action de collecte de l'information pour l'alimentation des différents centres d'échanges d'information fonctionnels et en création ; - Signature d'un contrat de partenariat entre l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB) et le MINEPDED dans le cadre du transfert d'une base de données sur la thématique « biodiversité », du CHM du Maroc au CHM du Cameroun ; - acquisition de quarante (40) GPS géodésiques pour la collecte des données Environnementales ; - Production du rapport de l'étude pour la mise en place d'un cadre institutionnel de contrôle et de suivi des OVMs qui sera validée en 2015 ; - Mise à jour de la liste des espèces envahissantes ; - Conception en cours d'une base de données pour l'archivage des espèces envahissantes ; - Production du rapport de l'état des lieux et du diagnostic en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable.	

	Production du Plan d'Urgence sur les OVMs et ses Mesures de Réponses
PERSPECTIVES 2015	En 2015, il est envisagé : - de valider le rapport sur l'état des lieux relatif à la prise en compte du développement durable dans les différents secteurs et d'engager l'élaboration de la stratégie proprement dite ; - de porter à trois au moins, le nombre de bases de données thématiques dans le SIE ; - d'amorcer le travail de la création du portail des centres d'échanges d'information ; - de finaliser et valider le manuel de procédures d'obtention de l'attestation du respect des obligations environnementales et son guide pratique associé dans le cadre de l'accord APV-FLEGT ; - poursuivre l'approbation des rapports des évaluations environnementale et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent ; - poursuivre la promotion des initiatives en cours dans le cadre de l'économie verte ; - d'affiner les outils de collecte des données en vue de l'élaboration de l'annuaire sur les statistiques environnementales, de la conception d'autres bases de données thématiques pour le SIE et de l'élaboration du rapport biennal sur l'état de l'environnement ; - poursuivre la mise en œuvre du NBSAP II ; assurer un meilleur contrôle des Organismes Vivants Modifiés (OVMs) et autres espèces exotiques envahissantes sur l'ensemble du territoire national.

2.2.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014

Action 01 RENFORCEMENT DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES									
OBJECTIF	Accroître la prise en compte des aspects environnementaux dans tous les domaines de la vie publique, avec une attention particulière sur les grands projets en cours ou projetés tels que les barrages, les ports en eau profonde, les chemins de fer, les chantiers miniers et routiers								
Indicateur	Intitulé:		niveau de mise en œuvre des Plans de Gestion Environnementale				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 40,3%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		30.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		60.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		12						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	290 875 000	290 875 000	290 875 000	290 875 000	279 952 421	0	96 %	0 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Nécessité de poursuivre la prise en compte des aspects environnementaux dans tous les projets de développement économique et social ; mise en branle des grands projets d'infrastructures du pays, avec une attention particulière accordée aux grands projets d'infrastructures en cours ou projetés tels que les barrages, les ports en eau profonde, les chantiers miniers, les infrastructures routières et ferroviaires.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	En ce qui concerne le renforcement des évaluations environnementales, l'on note : - Organisation de vingt-et-une (21) sessions du Comité Interministériel de l'Environnement (CIE) ; - Examen de cent trente-huit (138) rapports d'évaluations environnementales; - Organisation de vingt-trois (23) audiences publiques relatives aux évaluations environnementales ; Examen de deux cent seize (216) termes de référence (TDR) relatives aux évaluations environnementales.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Tenue régulière des sessions du CIE ; - réalisation quasi systématique des évaluations environnementales et sociales des projets ; prise en compte des ressources allouées aux services déconcentrés ;								
Perspectives 2015	Pour l'année 2015, nous envisageons de: - finaliser et valider le manuel de procédures d'obtention de l'attestation du respect des obligations environnementales et son guide pratique associé dans le cadre de l'accord APV-FLEGT ; - poursuivre l'approbation des rapports des évaluations environnementale et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent, à travers l'opérationnalisation des comités départementaux de suivi des PGES ; Poursuivre l'accompagnement des grands projets d'infrastructures à travers le cadrage des Etudes d'Impacts Environnementales et Sociales et la participation à des groupes de travail multisectoriels.								

Action 02 DEVELOPPEMENT ET INSTITUTION D'UN SYSTEME NATIONAL DE MONITORING ET DE CONTRÔLE DES OVMS ET ESPECES EXOTIQUES ENVAHISSANTES								
OBJECTIF	Assurer un meilleur contrôle des OVMS et autres espèces exotiques envahissantes sur l'ensemble du territoire national							
Indicateur	Intitulé:		Inventaires des OVMS repertoriés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 33%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		3.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		1					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	560 000 000	560 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	133 960 220	100 %	669,8 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Caractère transfrontière des mouvements des organismes vivants modifiés ; Mise en place d'un mécanisme permettant d'intensifier la surveillance, le contrôle et d'assurer la traçabilité de ces organismes.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Production du Plan d'Urgence sur les OVMS et ses Mesures de Réponses - Production du rapport de l'étude pour la mise en place d'un cadre institutionnel de contrôle et de suivi des OVMS qui sera validée en 2015 ; - Mise à jour de la liste des espèces envahissantes ; Conception en cours d'une base de données pour l'archivage des espèces envahissantes.							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Respect par le consultant de son cahier de charges ; Mobilisation effective des fonds de contrepartie							
Perspectives 2015	- poursuivre la mise en place d'un système national de monitoring et de contrôle des OVMS et espèces exotiques envahissantes, à travers : - la formation des acteurs clefs (Personnels du MINEPDED, personnels de la Douane, MINADER, MINFOF, MINRESI, MINEPIA, MINMIDT, ONGs) ; la validation et l'alimentation de la base de données des espèces envahissantes.							

Action 03 RENFORCEMENT DE LA SENSIBILISATION ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIF	Poursuivre la conscientisation des diverses couches de la population en faveur d'un environnement sain et durable							
Indicateur	Intitulé:		nombre de personnes sensibilisées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 19%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		200.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		380.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		35					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	95 000 000	95 000 000	95 000 000	95 000 000	91 919 837	91 919 837	96,76 %	96,76 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Niveau de conscientisation des diverses couches de la population en faveur d'un environnement sain et durable n'est pas encore optimal. Poursuite de la sensibilisation des populations sur les grandes thématiques environnementales.							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Validation du programme national de sensibilisation et d'éducation à l'environnement (PNSEE) ; - 863 clubs des amis de la nature (CAN) identifiés et soutenus matériellement et financièrement dans les établissements scolaires et universitaires ; 05 campagnes de sensibilisation organisées à l'occasion de la célébration des journées mondiales relatives à l'environnement (journée mondiale de l'environnement, journée mondiale de la biodiversité, journée mondiale de lutte contre la désertification, journée internationale des zones humides, journée mondiale de l'ozone).							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Mise à disposition des Délégués Régionaux du MINEPDED des crédits pour l'appui des CAN et mobilisation des ressources nécessaires à la célébration des journées mondiales relatives à l'environnement ; - Engouement de plus en plus croissant des jeunes aux questions environnementales ; Respect des dispositions contractuelles par le groupement ayant élaboré le PNSEE.							
Perspectives 2015	A l'horizon 2015, nous envisageons : - Vulgariser et entamer la mise en œuvre du plan national de sensibilisation et d'éducation environnementale (PNSEE); - Organiser les campagnes de sensibilisation du public lors des journées mondiales relatives à l'environnement; Intensifier l'encadrement et l'appui des CAN.							

Action 04 PROMOTION DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

OBJECTIF	Elaborer et rendre opérationnel la stratégie nationale sur le développement durable								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de plans directeurs sectoriels du développement durable élaborés et validés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		2.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	96 000 000	96 000 000	95 936 825	95 936 825	94 137 023	85 114 314	98,1 %	88,7 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Mission nouvellement attribuée au MINEPDED ; - démarrage des grandes réalisations annoncées par le Chef de l'État nécessité de préserver le capital naturel								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Production du rapport de l'état des lieux et du diagnostic en vue de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Respect des dispositions contractuelles par le consultant ; Marché exécuté et ordonnancé								
Perspectives 2015	- Validation du rapport de l'état de lieux et du diagnostic ; - Élaboration de la stratégie nationale de développement durable (phase 2 définition des axes stratégiques); Révision de l'indicateur de l'action, car le libellé actuel ne permet pas d'appréhender la dynamique de l'élaboration de la stratégie nationale de développement durable sur laquelle le MINEPDED peut être objectivement évalué.								

Action 05 DÉVELOPPEMENT ET DIFFUSION DE L'INFORMATION ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIF	Rendre disponible les données existantes (officielles/fiables) en matière d'environnement								
Indicateur	Intitulé:		Rendre disponible les données existantes (officielles/fiables) en matière d'environnement				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 67 %		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		3.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		2						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	179 000 000	179 000 000	139 000 000	139 000 000	110 500 583	100 508 849	79,5 %	72,3 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- données existantes dans le domaine de l'environnement produites et détenues par plusieurs acteurs ; - données très peu accessibles pour l'exploitation. Centralisation des informations à travers un système d'information environnementale (SIE)								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Production du rapport diagnostic sur les synergies d'action de collecte de l'information pour l'alimentation des différents centres d'échanges d'information fonctionnels et en création ; - Signature d'un contrat de partenariat entre l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique (IRSNB) et le MINEPDED dans le cadre du transfert d'une base de données sur la thématique « biodiversité », du CHM du Maroc au CHM du Cameroun. Acquisition de quarante (40) GPS géodésiques pour la collecte des données environnementales;								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- la tenue de l'atelier de concertation des Points Focaux des Conventions et Accords Multilatéraux sur l'Environnement et de l'atelier régional pour les pays africains sur le Centre d'Echange d'Information (CHM) de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD) ont abouti aux résultats obtenus ; apport de l'investissement pour l'acquisition du matériel technique de collecte des données environnementales.								
Perspectives 2015	- élaboration de l'annuaire sur les statistiques environnementales, - conception de bases de données thématiques pour le SIE ; - élaboration du rapport biennal sur l'état de l'environnement ; - Porter à trois au moins, le nombre de bases de données thématiques dans le SIE ; Amorcer le travail de la création du portail des centres d'échanges d'information.								

2014

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.3. PROGRAMME 363

LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS ET LES NUISANCES ET
SUBSTANCES CHIMIQUES NOCIVES ET/OU DANGEREUSES

Responsable du programme

ENOH PETER AYUK
Directeur des Normes et du Contrôle

2.3.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le Programme 363 du Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable a été exécuté dans un contexte général caractérisé par :

- La lutte contre la pollution due aux emballages plastiques non biodégradables et autres pollutions et nuisances environnementales diverses,
- la gestion non écologique des déchets et substances chimiques,
- l'insuffisance des textes juridiques et normatifs visant à amener les installations industrielles, commerciales et les ménages à mieux gérer leurs déchets.

Les pollutions et nuisances diverses notamment par les emballages plastiques sont dues au non-respect et à l'insuffisance du cadre législatif, réglementaire (la loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement et ses textes d'application).

Par ailleurs, le non-respect et l'insuffisance des référentiels environnementaux d'application nationale notamment les normes techniques, (les valeurs limites de rejet dans les différents milieux récepteurs, les valeurs seuils); les normes de qualités environnementales ; les normes d'analyse et d'essais ; les normes fondamentales (normes sur l'étiquetage, métrologie, symboles, terminologie) ainsi que les directives favorisent la génération des pollutions par les acteurs économiques (installations industrielles, ménages,).

Enfin, la non homologation des *normes environnementales et procédure d'inspection des installations industrielles et commerciales au Cameroun* et l'absence des moyens de contraintes pour la libération des amendes dues, freinent la mise en œuvre efficace de la lutte contre les pollutions et nuisances.

C'est dans ce contexte que le Programme technique 363 du MINEPDED intitulé « **lutte contre les pollutions, les nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses** » a été élaboré avec pour objectif de réduire lesdits effets par la gestion écologiquement rationnelle et durable des déchets et des substances chimiques.

OBJECTIF	Réduire les pollutions et nuisances environnementales par la gestion écologiquement rationnelle et durable des déchets et des substances chimiques	
Indicateur	Intitulé:	Pourcentage des installations respectueuses de la réglementation environnementale
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	40.0
	Année de référence:	2014
	Valeur Cible	60.0
	Année cible:	2016
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: ELABORATION DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES, DES NORMES ET DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES Action 02: RENFORCEMENT DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE Action 03: APPUI À L'ASSAINISSEMENT URBAIN ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS Action 04: MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET LES SUBSTANCES CHIMIQUES ET DANGEREUSES Action 05: GESTION RATIONNELLE DES DÉCHETS ET PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES ET OU DANGEREUX	
DOTATIONS INITIALES	AE	CP

	467 875 000	467 875 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	ENOH PETER AYUK, Directeur des Normes et du Contrôle	

2.3.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

La Loi n°96/12 du 05 août 1996 portant loi cadre relative à la gestion de l'environnement a prévu des dispositions sur la protection de l'atmosphère, des eaux continentales, des plaines d'inondations, du littoral et des eaux maritimes, des sols et sous-sols, des établissements humains et sur les installations classées dangereux, insalubres ou incommodes et des activités polluantes. Cette loi a également fixée des orientations pour les mesures incitatives et répressives sur la protection de l'environnement. C'est dans ce contexte :

Qu'est organisée la répression contre les emballages plastiques non conformes ;

- Que sont organisés les inspections et contrôles environnementaux des installations industrielles et commerciales ;
- Que des dispositions sont prises pour élaborer et compléter l'arsenal juridique et normatif relatif à la protection de l'environnement ;
- Que l'appui technique aux communes dans l'assainissement urbain est envisagé et,
- Que la mise en œuvre des conventions sur la gestion des produits chimiques, toxiques et/ou dangereux est effectuée

2.3.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	1560 Installations sur 2156 inspectées respectent la réglementation environnementale	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	72.36%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 466 898 675	CP 466 898 675
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE 976 325	Ecart CP 976 325
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 452 236 215	CP 470 586 913
TAUX DE CONSOMMATION	97 %	100,8 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	Ce résultat peut se justifier par le non-respect des opérateurs économiques de l'arrêté conjoint n°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation, et de la commercialisation des emballages non biodégradables.	

PERSPECTIVES
2015

- Intensifier la répression contre les emballages plastiques non conformes ;
 - Intensifier les missions d'inspections et de contrôles environnementaux sur l'étendue du territoire national ;
 - Renforcer les capacités matérielles et intellectuelles des Inspecteurs et Contrôleurs environnementaux ;
 - Renforcer les capacités des personnes intervenant dans la gestion du contentieux environnemental à la rédaction des documents contentieux, mémoires et conclusions ;
 - Sensibiliser les magistrats sur les législations environnementales ;
 - Doter la Cellule du Contentieux des moyens supplémentaires pour un meilleur suivi des affaires pendantes devant les cours et tribunaux ;
 - Elaborer de nouvelles normes, directives, et procédures environnementales ;
 - Homologuer les normes existantes ;
 - Prévoir des mesures incitatives pour les Officiers de Police Judiciaire à compétence Spéciale (OPJS) ;
 - Renforcer les moyens de coercition pour un meilleur recouvrement des amendes issues des inspections environnementales ;
 - Signer les conventions de partenariat avec les CTD pour un meilleur suivi de la gestion des déchets ménagers ;
 - Budgétiser les fonds de contrepartie pour la mise en œuvre des conventions Internationales de lutte contre la pollution et les produits chimiques dangereux ;
 - Actualiser le Plan National de Mise en œuvre de la Convention de Stockholm,
 - Renforcer les capacités en matière de recouvrement des recettes environnementales ;
- Acquérir des appareils de mesures des paramètres environnementaux (sonomètres, analyseurs de particules de fumées)

2.3.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014

Action 01 ELABORATION DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES, DES NORMES ET DES PROCÉDURES ENVIRONNEMENTALES								
OBJECTIF	Produire des textes juridiques et normatifs qui visent à amener les installations à mieux gérer leurs déchets							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de textes juridiques/normes élaborés et signés				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 25%	
	Unité de mesure		nb					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		7.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		11.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		1					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 000 000	32 244 967	100 %	100,8 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	insuffisance des textes juridiques et normes environnementales ;							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Suivi du contentieux devant les juridictions de 64 contrevenants récalcitrants, 12 décisions rendues dont 4 favorables							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- Difficulté de réunir toutes les expertises des domaines référencés ; Ressources financières insuffisantes pour la réalisation de l'activité d'élaboration des normes, directives et procédures environnementales							
Perspectives 2015	- Finalisation des textes portant sur la fiscalité environnementale incitative, - Poursuite de l'élaboration des textes d'application de la loi-cadre, Poursuite de l'élaboration et l'homologation des normes et directives environnementales.							

Action 02 RENFORCEMENT DE LA POLICE ENVIRONNEMENTALE

OBJECTIF	Améliorer la couverture nationale, la fréquence et l'efficacité des inspections et des contrôles environnementaux							
Indicateur	Intitulé:	Nombre de postes de contrôle environnemental créés et fonctionnels				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2014				10%		
	Valeur de référence:	0.0						
	Année cible:	2016						
	Valeur Cible	30.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	3						
Indicateur	Intitulé:	Nombre d'inspections effectuées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE		
	Unité de mesure	nb						
	Année de référence:	2014				176.83%		
	Valeur de référence:	600.0						
	Année cible:	2016						
	Valeur Cible	1800.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):	2156						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	355 375 000	355 375 000	355 375 000	355 375 000	340 742 573	358 838 271	95,9 %	101 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- signature du décret N°2014/2379 du 20 août 2014 fixant les modalités de coordination des inspections des établissements classés dangereux, insalubres ou incommodes - mise en application de l'arrêté N° 001/MINEPDED du 15 octobre 2012 fixant les conditions d'obtention d'un permis environnemental en matière de gestion des déchets Arrêté conjoint N°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables,							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Réalisation des missions de contrôle et d'inspections environnementaux au sein de 656 Installations et des contrôles de conformité des emballages plastiques dans 1500 Etablissements commerciaux ; - Réalisation de 11 missions de recouvrement dans 305 entreprises pour une mobilisation de 150 000 000 F CFA d'amendes ; Formation de 130 Inspecteurs et Contrôleurs en décembre 2014;							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Entrée en vigueur de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 portant réglementation de la fabrication, de l'importation et de la commercialisation des emballages non biodégradables (réalisation d'une performance de 1500 inspections environnementales et contrôle de conformité dans le secteur) Absence de moyens de coercitions pour le recouvrement des amendes.							
Perspectives 2015	- Intensification de la répression contre les emballages plastiques non conformes - Renforcement des missions d'inspection sur tout le territoire national Poursuite de la création des postes de contrôle environnemental.							

Action 03 APPUI À L'ASSAINISSEMENT URBAIN ET AU TRAITEMENT DES DÉCHETS

OBJECTIF	Préparer le cadre de partenariat entre le MINEPDED, les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) et les autres parties prenantes dans l'assainissement urbain et le traitement des déchets ménagers et spéciaux							
Indicateur	Intitulé:		Nombre de conventions de collaboration pour la gestion des déchets signé entre le MINEPDED, les CTD et les autres parties prenantes concernées				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%	
	Unité de mesure							
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		0.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		10.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		00					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 500 000	10 480 000	10 480 000	99,81 %	99,81 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Mise en application des textes relatifs aux transferts des compétences aux CTDs Mise en application du décret N°2012/2809/PM du 26 septembre 2012 fixant les conditions de tri, de collecte, de stockage, de transport, de récupération, de recyclage, de traitement et d'élimination finale des déchets, et ses textes d'application							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- Délivrance de 137 Permis Environnemental Production du rapport sur l'état des lieux de gestion des déchets ménagers dans certaines collectivités pour la signature des conventions							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Convention de collaboration avec les CTDs non encore signées faute de moyens d'accompagnement							
Perspectives 2015	- Signer les 06 conventions de collaboration avec les CTD pour l'assainissement urbain ; - lancer la campagne de sensibilisation sur la réglementation en vigueur en matière de gestion des déchets sur tout le territoire national ; tenir une réunion de concertation Parties Prenantes/MINEPDED sur la mise en œuvre des textes relatifs à la gestion des déchets.							

Action 04**MISE EN ŒUVRE DES CONVENTIONS INTERNATIONALES DE LUTTE CONTRE LA POLLUTION ET LES SUBSTANCES CHIMIQUES ET DANGEREUSES**

OBJECTIF	Lutter contre la pollution et les substances chimiques et déchets dangereux de toute origine								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de projets réalisés dans le cadre de mise en oeuvre de ces conventions				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 80%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2013						
	Valeur de référence:		2.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		5.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		2						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	20 000 000	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Poursuite de la mise en œuvre du protocole de Montréal sur la protection de la couche d'Ozone En application des obligations de l'approche stratégique intégrée de gestion des produits chimiques (SAICM),								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- mise en œuvre du projet OZONE : formation de 50 techniciens de froid et d'agriculture à l'utilisation du formiate de méthyle et de la phosphine, formation de 20 Enseignants de l'ENSET sur les meilleures pratiques d'utilisation des HCFC, - Elaboration et validation de la stratégie et le plan d'action SAICM : Elaboration du profil chimique national, Signature de la Convention de Minamata sur le Mercure.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- Mise en œuvre satisfaisante de quatre projets dans le domaine de la protection de la santé, de la couche d'ozone et de la gestion des produits chimiques, Les fonds de contrepartie alloués ont servi essentiellement au support des activités et à la célébration de la journée Internationale de la protection de la couche d'Ozone								
Perspectives 2015	- exécution du projet d'actualisation du Plan National de mise en œuvre de la Convention de Stockholm sur le Polluants Organiques Persistants (POP) - lancement du projet d'élimination des pesticides POP et obsolètes préparation des instruments de ratification de la convention de Minamata sur le mercure (avant-projet de loi, projet de décret de ratification)								

Action 05 GESTION RATIONNELLE DES DÉCHETS ET PRODUITS CHIMIQUES, TOXIQUES ET OU DANGEREUX								
OBJECTIF	Protéger la santé et l'environnement des effets néfastes des produits chimiques et des déchets							
Indicateur	Intitulé:		Quantité de produits chimiques et déchets toxiques éliminés de manière écologique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0%	
	Unité de mesure		t					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		5.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		13.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		00					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	50 000 000	50 000 000	49 023 675	49 023 675	49 023 675	49 023 675	100 %	100 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Mise en application de l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED-MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 Mise en place des Comités Régionaux, Départementaux et des équipes opérationnelles de terrain pour la lutte contre les emballages interdits							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	Les activités majeures menées dans le cadre de cette action se résument comme suit : - production du rapport sur l'étude de faisabilité du Programme National de Gestion des Déchets - Mission de sensibilisation du public sur l'usage des emballages autorisés dans les différentes régions du Cameroun du 02 au 22 mars 2014 ; Saisie de 340 tonnes d'emballages plastiques non conformes sur le terrain depuis le mois de mai 2014 ;							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	- Réalisation satisfaisante de l'activité programmée avec les ressources disponibles La dynamique d'évolution de l'indicateur est restée nulle du fait de la signature tardive de la convention de partenariat sur l'élimination des déchets entre Gouvernement et Bailleurs (26 décembre 2014)							
Perspectives 2015	- Validation du rapport de l'étude de faisabilité du Programme National de Gestion des Déchets - Mise en place d'une base de données de gestion des déchets et des produits chimiques Actualisation de la stratégie nationale de gestion des déchets et produits chimiques							

2014

RAPPORT ANNUEL
DE PERFORMANCE

2.4. PROGRAMME 364

GOUVERNANCE ET APPUI INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR
ENVIRONNEMENT, PROTECTION DE LA NATURE ET DU
DEVELOPPEMENT DURABLE

Responsable du programme

ALIM HAMADADI
Directeur des Affaires Générales

2.4.1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME

Le MINEPDED est confronté à trois difficultés majeures à savoir: (i) l'insuffisance des locaux tant au niveau des organes centraux et déconcentrés, (ii) le manque qualitatif et quantitatif de personnels et (iii) la mobilisation insuffisante et dans les délais des ressources financières pour assumer son mandat d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de la politique du gouvernement en matière d'environnement. Ce programme support va contribuer à renforcer et à soutenir la mise en œuvre des actions et activités dévolues aux programmes opérationnels. Dans le même temps, il veillera à renforcer les aspects liés à la gouvernance, à la prise en compte de l'aspect genre, et à faciliter à asseoir les infrastructures pour un meilleur cadre de travail.

OBJECTIF	Améliorer la mobilisation des moyens d'action et la gouvernance des programmes opérationnels au MINEPDED	
Indicateur	Intitulé:	Taux de mise en œuvre des actions du MINEPDED
	Unité de mesure	%
	Valeur de référence:	75.0
	Année de référence:	2013
	Valeur Cible	80.0
	Année cible:	2014
ACTIONS DU PROGRAMME	Action 01: COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEPDED Action 02: GESTION FINANCIÈRES ET BUDGETAIRE DU MINEPDED Action 03: ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION Action 04: DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE Action 05: AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINISTÈRE Action 06: 6.DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES Action 07: DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINEPDED Action 08: CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINEPDED Action 09: CONSEIL JURIDIQUE AU MINEPDED Action 10: COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEPDED Action 11: GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINEPDED	
DOTATIONS INITIALES	AE 2 388 550 000	CP 2 228 550 000
RESPONSABLE DU PROGRAMME	ALIM HAMADADI, Directeur des Affaires Générales	

2.4.2. CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME

Le plan d'actions prioritaires du MINEPDED a retenu dans le programme support tel que recommandé par le CIEP, onze actions : coordination et suivi des activités des services , gestion financières et budgétaires , études stratégiques et planification, développement du système d'information statistique, amélioration du cadre de travail, développement des ressources humaines, développement des tic , contrôle et audit interne, conseil juridique, communication et relation publique et gestion des ressources documentaires.

La mise en œuvre de ces actions a permis respectivement d'organiser la conférence annuelle des services centraux et déconcentrés sur le thème «amélioration de la performance» à l'effet de responsabiliser individuellement le personnel; de poursuivre l'amélioration du cadre de travail notamment avec la construction de certaines délégations départementales et régionales, l'acquisition des équipements informatiques et mobiliers pour les services centraux et déconcentrés ; d'entamer l'élaboration du manuel de procédures administratives dont le guide de l'utilisateur, de produire les différents documents de planification issus de la Chaîne PPBS ; et enfin de poursuivre le processus d'Initiative à Résultats Rapides (IRR) pour réduire les divers dysfonctionnements constatés.

2.4.3. PERFORMANCE GLOBALE DU PROGRAMME EN 2014

Le programme support du Ministère de l'Environnement de la Protection de la Nature et du Développement Durable avait pour objectif d'améliorer la coordination des services et assurer la bonne mise en œuvre des programmes du MINEPDED. Pour mesurer l'atteinte de cet objectif majeur, il a été retenu comme indicateur le taux de réalisation des activités budgétisées au sein du MINEPDED dont la cible en 2015 a été fixée à 95%.

Au terme de l'année 2014 et compte tenu du niveau d'exécution des trois programmes opérationnels du département, il apparaît un taux de réalisation des activités annuelles du programme support se situant aux alentours de 84,04%. Ce qui permet au MINEPDED, dès la deuxième année de mise en œuvre de son programme budgétaire triennal, de se rapprocher d'un taux de réalisation de l'indicateur de 69,39% par rapport à la cible projetée dès le départ, à savoir 75%.

Cette performance a été possible, en dépit des contraintes d'ordre matériel, logistique, financier, humain et institutionnel ou fonctionnel, non rédhibitoires, grâce au cadre de travail du personnel qui a été amélioré et a permis d'assurer le fonctionnement harmonieux des services, d'honorer la représentativité du Cameroun aux Conférences Régionales et Internationales, d'assurer la formation des cadres, de remplir bon nombre d'attributions classiques dévolues au dit programme.

RÉSULTAT TECHNIQUE OBTENU	4 594 573 622	
TAUX DE RÉALISATION DE L'INDICATEUR	69,39%	
DOTATION DE CRÉDITS RÉVISÉS:	AE 3 725 369 584	CP 3 565 369 584
(écarts = Dot.init - Dot.rev)	Ecart AE -1 336 819 584	Ecart CP -1 336 819 584
CRÉDITS CONSOMMÉS	AE 3 589 343 030	CP 3 294 690 424
TAUX DE CONSOMMATION	96,3 %	92,4 %
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES	l'indicateur du programme est en dessous de la référence et de la cible, ceci s'explique par la prise en compte des Finex (1.500.000.000) dans le résultat technique obtenu.	

PERSPECTIVES 2015	Nous envisageons optimiser la consommation des crédits qui seront alloués en 2015 si les engagements démarrent dans les délais prescrits.
----------------------	---

2.4.4. PERFORMANCES DÉTAILLÉES DU PROGRAMME PAR ACTIONS POUR L'ANNÉE 2014

Action 01 COORDINATION ET SUIVI DES ACTIVITÉS DES SERVICES DU MINEPDED								
OBJECTIF	Assurer le bon fonctionnement de toutes les structures							
Indicateur	Intitulé:		Niveau de mise en place du dispositif de pilotage axé sur la performance au minepded				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 60 %	
	Unité de mesure		%					
	Année de référence:		2014					
	Valeur de référence:		75.0					
	Année cible:		2016					
	Valeur Cible		95.0					
	Réalisation exercice (Résultat technique):		60 %					
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	523 127 000	523 127 000	516 127 000	516 127 000	485 657 919	487 227 919	94 %	94,4 %
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Application de la politique gouvernementale en matière de lutte contre les emballages plastiques non conformes Des virements de crédits pour soutenir certaines activités non budgétisées dans le PTA 2014 (lutte contre les emballages plastiques non conformes)							
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Organisation de la conférence annuelle des services centraux et déconcentrés du MINEPDED sur le thème « amélioration de la performance » ; - Missions de suivi des grands projets structurants (barrages de Mékin de Lom Pangar et port en eau profonde de Kribi) ; - Descentes de sensibilisation sur l'arrêté conjoint N°004/MINEPDED/MINCOMMERCE du 24 octobre 2012 (Douala, Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Ebolowa et Maroua) ; Tenue de 21 sessions du comité interministériel sur l'environnement (CIE).							
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Meilleure coordination des services Identification des responsables des différentes actions en cours de désignation.							
Perspectives 2015	- Coordination des activités des services centraux et déconcentrés, régulièrement suivies et évaluées au MINEPDED ; - Mise en place d'un dispositif de pilotage plus performant ; Responsabilisation individuelle accrue de chaque commis de l'Etat au ministère.							

Action 02 GESTION FINANCIÈRES ET BUDGETAIRE DU MINEPDED

OBJECTIF	Assurer une bonne exécution financière des programmes du MINEPDED								
Indicateur	Intitulé:		Documents budgétaires et financiers produits annuellement dans les délais au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 58%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		4.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		12.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		3						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	63 000 000	63 000 000	63 000 000	63 000 000	57 926 080	57 926 080	91,95 %	91,95 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Poursuite de la mise en place des acteurs du Budget Programme ; - Suivi de l'exécution du budget programme 2014 ; Retard dans la consolidation des informations de consommation des crédits alloués aux services déconcentrés.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Suivi de l'exécution du Plan de Travail Annuel 2014 ; - Production du rapport d'exécution physico-financier de l'exercice 2014 ; - Participation aux pré et conférences budgétaires 2014 ; Poursuite de l'appropriation du logiciel probmis dans le cadre de l'exécution du budget 2014.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Mise en œuvre globalement satisfaisante, au regard de la mobilisation des différents acteurs du budget programme dans le processus d'exécution, du suivi et d'évaluation des dotations budgétaires allouées à chaque programme ; Résultats obtenus malgré les faibles quotas budgétaires alloués pour les dépenses courantes aux services centraux.								
Perspectives 2015	- Poursuite de la mise à disposition des ressources nécessaires pour le suivi des PGES par les comités départementaux ; Mise à disposition des ressources nécessaires pour les structures opérationnelles de lutte contre les emballages plastiques non conformes sur l'étendue du territoire national.								

Action 03 ETUDES STRATEGIQUES ET PLANIFICATION

OBJECTIF	Améliorer la qualité et l'efficacité de la dépense au MINEPDED								
Indicateur	Intitulé:		Documents de planification et de programmation produits annuellement les délais au MINEPDED				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 44%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		9.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		4						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	67 425 000	67 425 000	67 425 000	67 425 000	61 199 764	61 759 764	90,7 %	91,6 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Fonctionnement de la chaine PPBS prescrite par une circulaire du MINEPAT Elaboration du premier rapport annuel de performance.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Production du plan d'actions et du plan d'actions prioritaires ; - Production du cadre de dépenses à moyen terme ; - Production du projet de performance des administrations du MINEPDED ; Production du rapport annuel de performance 2013								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Meilleure prise en compte de l'accompagnement des sectoriels en charge de l'économie et des finances. Activités exécutées et ordonnancées								
Perspectives 2015	- Poursuivre une maitrise plus accrue de la compréhension de l'élaboration des outils de planification Accentuer le volet coopération.								

Action 04 DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION STATISTIQUE AU MINISTERE

OBJECTIF	Mettre en place un dispositif fonctionnel de remontée et de diffusion des informations statistiques								
Indicateur	Intitulé:		Annuaire statistique produit annuellement au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		0.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		3.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	21 000 000	21 000 000	21 000 000	21 000 000	12 184 363	10 999 000	58 %	52,33 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Renforcement du système national d'informations statistiques (SNIS) de l'Etat ; - Pallier aux insuffisances en matière de disponibilité des données statistiques ;								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Production des rapports annuels d'activités ; - Formation de six cadres du MINEPDED sur la production statistique à l'ISSEA en décembre 2014 ; Création du comité statistique du MINEPDED en vue de la production annuelle de l'annuaire des statistiques dans le secteur de l'environnement (Décision N°00321/MINEPDED du 1 ^{er} septembre 2014).								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Mise en place du comité statistique ; - Formation des membres dudit comité ; les ressources allouées pour l'exécution de cette activité de l'ordre de 10 millions n'ont pas été engagées du fait d'une erreur sur la nature économique de la dépense au moment de sa budgétisation.								
Perspectives 2015	- poursuite de la formation des membres du comité ; - élaboration du schéma conceptuel de circulation du système d'information ; production de l'annuaire statistique.								

Action 05 AMÉLIORATION DU CADRE DE TRAVAIL AU MINISTÈRE

OBJECTIF	Doter les services des infrastructures et équipements adéquats								
Indicateur	Intitulé:		Proportion de personnel disposant d'un poste de travail fixe				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		40.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		75.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		50						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	1 530 598 000	1 370 598 000	2 871 317 584	2 711 317 584	2 787 447 000	2 497 447 415	97 %	92,1 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Processus de renouvellement du parc mobilier du MINEPDED ; Poursuite de l'amélioration des conditions de travail du personnel.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Renforcement des équipements informatiques des services (36 ordinateurs complets, un photocopieur, 01 logiciel antivirus pour serveur, 02 imprimantes pour cartes professionnelles, 10 disques durs de 300 GB) ; - Acquisition de 06 véhicules pick up aux services déconcentrés à travers le marché N°0029/M/MINEPDED/CMPM-2014 du 24 septembre 2014 (SDRE, DR SUD, DD Diamaré, DD Mayo – Kani, DD Ndé, DR Sud – Ouest) ; - Acquisition des mobiliers de bureau (20 fauteuils directeurs, 20 bureaux directeurs, 80 fauteuils visiteurs, 20 armoires) ; Poursuite des constructions des services déconcentrés (DR Nord, DD Mayo Tsanaga, DD Mayo – Sava, DD Mayo – Danay, DD Dja et Lobo, DD Abong Bang, DR littoral) .								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Meilleure appropriation des procédures de passation des marchés qui a permis l'effectivité de certaines activités objets des marchés et lettres commandes ; Renforcement en matériel informatique de certaines délégations départementales qui n'en disposaient pas ;								
Perspectives 2015	Poursuite du processus de construction des services déconcentrés et d'acquisition des durables.								

Action 06 6.DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

OBJECTIF	Accroitre qualitativement les ressources humaines au MINEPDED								
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du cadre organique au MINEPDED				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 85%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		80.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		95.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		85						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	39 800 000	39 800 000	39 800 000	39 800 000	39 211 306	35 367 648	98,5 %	88,86 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Renforcement de la prise en main des personnels nouvellement nommés (cas des 25000 agents recrutés en 2012, personnels nommés fin 2013 et année 2014) ; Renforcement des capacités des personnels existants.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Formations dans les domaines de : GAR, secrétariat, éthique et déontologie, protocole, inspections environnementales, soldes et carrières, manipulation GPS, télédétection, inventaires forestiers, évaluation de la biomasse forestière et des stocks de carbone, mécanisme de financements de bailleurs, montages et gestions des projets, analyse des bases de données ACCESS, élaboration et production de l'annuaire statistique. préparation des actes liés à la gestion des personnels (250 dossiers pris en charge sur le plan de la solde)								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Inadéquation entre le personnel en attente d'affectation et les postes restants à pourvoir ; Taux d'exécution globalement satisfaisant au regard des postes de responsabilités qui restent à pourvoir (moins de 15%).								
Perspectives 2015	- Poursuite de la mise en œuvre du plan de formation ; - Mise à jour du fichier solde (cohérence SIGIPES II) ; Poursuite des nominations aux postes vacants.								

Action 07 DEVELOPPEMENT DES TIC AU MINEPDED

OBJECTIF	Optimiser les échanges administratifs entres différentes structures du ministère								
Indicateur	Intitulé:		Taux de mise en œuvre du schéma directeur (informatique) au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 0		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		30.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		75.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		0						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	11 000 000	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Mise en application de certaines dispositions de la réorganisation du Gouvernement de 2011.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Recrutement en cours d'un consultant en vue de l'élaboration du schéma directeur informatique du MINEPDED ; - Maintenance des 10 sites régionaux interconnectés ; Acquisition d'un « Transerver » pour contrôler le débit internet.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	Missions de maintenance dans toutes les dix délégations régionales								
Perspectives 2015	- Finaliser le processus de recrutement du consultant pour la réalisation du SDI ; Elaborer le SDI.								

Action 08 CONTROLE ET AUDIT INTERNE AU MINEPDED

OBJECTIF	Améliorer le fonctionnement et la performance des services au MINEPDED								
Indicateur	Intitulé:		Nombre de rapports de mission au minepded				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 50%		
	Unité de mesure		nb						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		2.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		12.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		4						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	61 600 000	61 600 000	61 600 000	61 600 000	61 439 843	61 904 843	99,7 %	100,5 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Appui à la Cellule de Lutte contre la corruption ; - Mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption ; - Audit interne des services centraux et déconcentrés ; Recherche de la transparence dans les inspections environnementales.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Production de 04 rapports trimestriels de missions d'inspections ; - Validation le 1er juillet 2014 de l'étude portant sur l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Lutte Contre la Corruption (SNLCC) au sein du MINEPDED ; Mise en place d'un mécanisme de renforcement de l'intégrité des agents.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- 80% des goulots d'étranglement levés dans le circuit de traitement des PVCIs ; - Amélioration de la présentation des dossiers ; - Respect de la déontologie administrative ; Exhaustivité dans la mobilisation des ressources.								
Perspectives 2015	- Contrôle interne et évaluation des services centraux et déconcentrés, des programmes, projets et structure sous tutelle, Poursuite de la mise en œuvre de la stratégie de lutte contre la corruption dans le sous-secteur Environnement (Renforcement des capacités des membres de la CLCC sur la lutte contre la Corruption ; Mise en place des Initiatives à Résultats Rapides pour la lutte contre la corruption dans deux régions).								

Action 09 CONSEIL JURIDIQUE AU MINEPDED

OBJECTIF	Veiller au respect des droits et règlements au MINEPDED								
Indicateur	Intitulé:		Proportion de projets de texte élaborés dans les délais au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 65%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		60.0						
	Année cible:		2014						
	Valeur Cible		75.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		65						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	18 000 000	18 000 000	18 000 000	18 000 000	17 838 080	20 198 080	99 %	112,2 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Mise en œuvre de l'ensemble des Programmes du budget-programme du MINEPDED ; Intensification des inspections, des contrôles et des répressions.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extraits)	- ü 08 projets de textes - Avant-projet de loi portant Fiscalité relative à la protection de l'environnement - Avant-projet de décret fixant les modalités d'accès à l'information et de la participation du public au processus décisionnel en matière d'environnement - Avant-projet d'arrêté portant interdiction de la fabrication, de l'importation et de la détention des emballages plastiques biodégradables - Avant-projet d'arrêté Portant création des postes de contrôle environnemental - Projet de Décision portant création, organisation et fonctionnement de la plateforme des points focaux des conventions et accords internationaux en matière d'environnement, de protection de la nature et du développement durable - Projet de décision fixant les modalités de délivrance et d'usage du manifeste de traçabilité des déchets industriels (Toxiques et/ou dangereux) - Projet de décision portant désignation des personnels du MINEPDED pour la révision du texte organique du CNDT (MINRESI) - Projet de Note circulaire aux Préfets relative au fonctionnement des comités départementaux de suivi de la mise en œuvre des PGES - ü Répression des atteintes à l'environnement - 264 notifications d'amende - 18 confirmations d'amende - 19 annulations d'amende - 01 accord de moratoire de paiement - 06 accords d'un délai de conformité - 44 autres dossiers relatifs aux notifications de PVIE et mise en demeure, contestations de PVCI, revendications et plaintes, rapports de participation aux réunions de concertations. - 11 dossiers relatifs au suivi du contentieux environnemental ayant donné lieu à 3 décisions de condamnation de trois stations-services TOTAL de Bafang. - 22 réductions d'amende, - ü Recours administratifs et contentieux - Etat du Cameroun C/ DANGOTE - Etat du Cameroun C/ BUN'S - Etat du Cameroun C/ SONEPAL SARL - Etat du Cameroun C/ OLOA Florent - Etat du Cameroun C/ AMBARRA JOSEPH - Etat du Cameroun C/DOUMBE								

JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extraits)	Dans le cadre de mise en œuvre de cette action, la majeure partie des dossiers de notification, de réduction, d'annulation, de moratoire de paiement d'amendes, ont porté sur les infractions relatives à la violation de la réglementation relative l'interdiction de la fabrication, l'importation, la commercialisation et la détention des emballages plastiques d'épaisseur inférieure à 61 microns.
Perspectives 2015	La défense des intérêts de l'Etat en justice se fera à travers : - La rédaction des mémoires en défense ; - L'organisation des missions de suivi des procès dans les tribunaux ; - Le recrutement des avocats et des huissiers ; - Le paiement des frais de justice ; La participation aux audiences

Action 10 COMMUNICATION ET RELATION PUBLIQUE AU MINEPDED

OBJECTIF	Accroitre la visibilité des actions menées								
Indicateur	Intitulé:		Nombre d'activités ayant fait l'objet d'une couverture médiatique				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 90%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		50.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		75.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		18						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	31 000 000	31 000 000	34 100 000	34 100 000	33 443 685	28 873 685	98,08 %	84,7 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	Cette action est mise en œuvre dans un contexte où les activités phares du ministère après l'intégration de la notion du développement durable doivent être plus visibles.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	Couverture médiatique de 18 évènements ci – après : - 01 conférence annuelle ; - 06 sorties campagnes de lutte contre les emballages plastiques ; - 05 journées mondiales (Biodiversité, Environnement, Désertification, Zones humides, couche d'ozone) ; - 03 sorties dans le cadre des grands projets ; - 01 participation à l'émission Carton rouge ; - 01 participation au salon PROMOTE 2014 ; 01 restitution de l'Audit Environnemental Stratégique sur les inondations dans la zone hydro agricole de MAGA.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Implication de la cellule de communication dans les actions phares du Ministère ; Révision de l'AE et du CP pour prendre en compte le paiement des arriérés relatifs à l'édition et la publication des documents.								
Perspectives 2015	- La mise en œuvre de la stratégie de communication gouvernementale au sein du MINEPDED ; - L'exploitation des articles relatifs aux questions environnementales de la protection de la nature et du développement durable publiés dans les médias nationaux et internationaux ; - La conception et la mise en forme des messages spécifiques du Ministre ; La rédaction et la publication du bulletin d'informations et de toutes autres publications intéressant le Ministère.								

Action 11 GESTION DES RESSOURCES DOCUMENTAIRES AU MINEPDED

OBJECTIF	Améliorer la gestion des ressources documentaires au ministère								
Indicateur	Intitulé:		Proportion de services disposant d'un système d'archivage fonctionnel au ministère				TAUX DE RÉALISATION TECHNIQUE 80%		
	Unité de mesure		%						
	Année de référence:		2014						
	Valeur de référence:		10.0						
	Année cible:		2016						
	Valeur Cible		25.0						
	Réalisation exercice (Résultat technique):		20						
CRÉDITS	DOTATION INITIALE		DOTATION RÉVISÉE		CONSOMMATION		TAUX DE RÉALISATION FINANCIÈRE		
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	
	22 000 000	22 000 000	22 000 000	22 000 000	21 994 990	21 994 990	100 %	100 %	
CONTEXTE DE MISE EN OEUVRE DE L'ACTION	- Traçabilité de ressources informationnelles destinées aux archives et à la documentation spécialisée dans le domaine de l'environnement ; - Cette action concoure à la mise en œuvre d'une plateforme dans laquelle il est formalisé le cadre des relations de partenariat à entretenir d'une part entre la SDDA du MINEPDED et les Archives Nationales du Ministère des Arts et de la Culture (MINAC) d'autre part ; Instruction du Premier Ministre, Chef du Gouvernement contenue dans la feuille de route de l'exercice 2011, prescrivant à tous les départements ministériels de mettre en application la Loi N°2000/010 du 19 Décembre 2000 régissant les Archives.								
ACTIVITES MAJEURES REALISEES (présentation des extrants)	- Collecte des documents des différentes structures des périodes 2012 – 2013 ; Transfert des documents des structures centrales à la bibliothèque du CIDE.								
JUSTIFICATION DU RÉSULTAT ET DE L'UTILISATION DES RESSOURCES (extrants)	- Aménagement du local des archives en cours ; Traduction des documents prioritaires dans les deux langues.								
Perspectives 2015	la poursuite de la mise en place du système de classement de la documentation, la collecte, la centralisation et la conservation de la mémoire institutionnelle du MINEPDED, la consolidation et le renforcement de la gestion de la documentation sur l'environnement, la protection de la nature et le développement durable.								

3. BILAN STRATEGIQUE ET PERSPECTIVES

La mise en œuvre du projet de performance de l'administration 2014 du MINEPDED permet non seulement de rapprocher les résultats obtenus avec l'objectif stratégique du sous-secteur mais aussi d'envisager les perspectives à court et à moyen terme eu égard aux leçons apprises. De façon générale, la deuxième année de mise en œuvre du budget programme aura permis au sous-secteur Environnement Protection de la Nature et Développement Durable de prendre une meilleure mesure des efforts à entreprendre pour parvenir à une gestion efficace et efficiente des ressources en vue d'assurer le développement durable.

3.1. RAPPROCHEMENT DES RÉSULTATS OBTENUS AVEC L'OBJECTIF STRATÉGIQUE DU MINISTÈRE

Dans le but de réaliser la contribution attendue du sous-secteur «Environnement Protection de la Nature et Développement Durable » en vue d'atteindre les objectifs du DSCE, le MINEPDED a retenu comme objectif stratégique la prévention et la protection de l'environnement contre toutes formes de dégradation.

Pour atteindre cet objectif, le MINEPDED a retenu quatre programmes dont trois opérationnels et un support : lutte contre la désertification et les changements climatiques, gestion durable de la biodiversité, lutte contre les pollutions, les nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses, pilotage et administration du MINEPDED.

Lutte contre la désertification et les changements climatiques :

Le taux de réalisation de ce programme s'élève à 61% de manière globale

Gestion durable de la biodiversité

Trois sous-secteurs sur quatre prennent en compte le développement durable dans leur stratégie sous sectorielle.

Lutte contre les pollutions, nuisances et substances chimiques nocives et/ou dangereuses, 960 Installations sur 1060 inspectées respectent la réglementation environnementale Pilotage et administration du MINEPDED

La consommation au titre de l'exercice 2014 s'élève à 4 594 573 622 FCFA sur un montant de 6 461 000 000 FCFA soit un pourcentage de consommation de 69,39%

Au regard des résultats obtenus il ressort clairement que le MINEPDED a fait des progrès remarquables dans la poursuite de ses objectifs stratégiques.

3.2. LEÇONS APPRISSES

L'année 2013 ayant été la période d'imprégnation du nouveau dispositif de gestion des ressources de l'Etat, un certain nombre de leçons peuvent être retenues au nombre desquelles :

- Les départements ministériel restent confrontés aux difficultés d'appropriation des inputs et des outputs du budget programme ;
- Les retards observés dans la passation de certains marchés publics constituent une pesanteur dans l'efficacité dans la gestion de la commande publique ;

- Les retards dans la mise en exécution du budget a pour conséquence le démarrage tardif des activités et par conséquent le prolongement des délais d'exécution de ces activités;
- La nécessité d'assurer la cohérence entre les objectifs et les indicateurs des programmes ;
- L'inadéquation entre les besoins exprimés et l'enveloppe budgétaire allouée au département ministériel.

3.3. PERSPECTIVES 2015

Pour la triennale 2014 -2016, le Ministère de l'Environnement, de la Protection de la Nature et du Développement Durable entend mener, les actions ci-après:

En ce qui concerne la lutte contre la Désertification et Changements Climatiques, il sera question d'ici 2018, d'augmenter la superficie des terres restaurées de 21 000 ha à 31 000 ha et le nombre de foyers améliorés par localité, de renforcer l'appui aux CTD pour les activités de gardiennage, de surveillance, d'entretien des anciens sites et d'arrosage de nouveaux sites, de poursuivre l'aménagement du bassin versant de la Bénoué, de poursuivre la conservation et la gestion durable des écosystèmes de mangroves, d'élaborer la Troisième Communication Nationale sur les Changements Climatiques, de poursuivre l'élaboration de la stratégie nationale REDD+, de poursuivre les activités de lutte contre la jacinthe d'eau et les autres plantes aquatiques envahissantes, de mettre en place un système de monitoring environnemental afin de produire tous les deux ans un rapport sur l'état de l'environnement tel que prévu par la loi cadre de 1996.

En ce qui concerne la Gestion durable de la Biodiversité, les actions porteront sur la mise en œuvre de la stratégie APA (accès et partage équitables des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques), à travers la poursuite de la sensibilisation sur APA dans les régions du pays,

- la poursuite de la mise en œuvre du projet de lutte contre la Jacinthe d'eau et les autres espèces aquatiques envahissantes ;

Notamment avec l'initiation à la collecte de la jacinthe d'eau a Fiko dans le Mounjo, l'acquisition des pirogues avec moteur attelé, la poursuite de la collecte et de la valorisation. Par ailleurs, un accent sera mis sur la poursuite des études de faisabilité dans le cadre de la conservation des écosystèmes des Mangroves,

- l'embellissement des régions par la continuation du processus de transfert des «Opérations Villes Vertes» aux Collectivités Territoriales Décentralisées(CTD) ;
- le développement et l'institution d'un système de monitoring et de contrôle des organismes vivants modifiés et des espèces exotiques envahissantes ;
- la validation du rapport sur l'état des lieux relatif à la prise en compte du développement durable dans les différents secteurs et d'engager l'élaboration de la stratégie proprement dite ;
- la poursuite du développement de bases de données thématiques dans le SIE ;
- la création du portail des centres d'échanges d'information ;
- la finalisation du manuel de procédures d'obtention de l'attestation du respect des

obligations environnementales et son guide pratique associé dans le cadre de l'accord APV-FLEGT ;

- la poursuite de l'approbation des rapports des évaluations environnementales et le suivi de la mise en œuvre des PGES qui en découlent ;
- la poursuite de la promotion des initiatives en cours dans le cadre de l'économie verte ;
- l'affinage des outils de collecte des données en vue de l'élaboration de l'annuaire sur les statistiques environnementales, de la conception d'autres bases de données thématiques pour le SIE et de l'élaboration du rapport biennal sur l'état de l'environnement ;
- la poursuite de la mise en œuvre du SPANB II ;
- la révision de l'intitulé du programme et la reformulation des indicateurs des actions pour d'une part permettre une cohérence entre les actions et l'intitulé du programme et d'autre part de mieux appréhender la dynamique de la mise en œuvre des activités de chaque action du programme.

En ce qui concerne la promotion du développement durable il s'agira d'élaborer la stratégie nationale sur le développement durable, de promouvoir l'économie verte en mettant l'accent sur les énergies propres et renouvelables pour consolider les acquis de Rio+20. De mettre un accent sur la prise en compte des principes du développement durable dans les documents de stratégies sectorielles dont la cible à atteindre pour l'horizon 2016 concerne quatre secteurs sur cinq que sont: les infrastructures, la production, le développement rural, l'éducation et la santé.

S'agissant de la Lutte contre les Pollutions, Nuisances et les Substances Chimiques nocives et/ou dangereuses, les actions envisagées porteront sur la densification des inspections Environnementales et le renforcement de la police environnementale à travers la mise en œuvre des textes d'application y afférents signés en septembre 2012 (un accent sur la lutte contre les déchets plastiques). La mise en œuvre des activités liées aux différentes Conventions (Protocole de Montréal, Convention de Rotterdam, Convention de Stockholm, etc.) Enfin s'agissant de l'amélioration de la gouvernance et de la gestion stratégique, le sous-secteur envisage de mettre en œuvre la stratégie de lutte contre la corruption sur le territoire national, de poursuivre (i) le processus d'équipement des services centraux et déconcentrés, (ii) la réhabilitation et la construction de certaines Délégations régionales et départementales, (iii) le renforcement des capacités des inspecteurs et contrôleurs de l'environnement, non seulement sur l'utilisation du guide pratique d'inspection et des kits de contrôle, mais aussi sur la maîtrise des procédures civil et pénal de défense des intérêts de l'Etat en justice. Par ailleurs il sera également mis un accent sur des missions d'identification des meilleures pratiques internationales en matière de protection de l'environnement, et d'imprégnation des textes nationaux et internationaux relatifs au droit de l'Environnement.